



**DECISION DU 15 JUILLET 2025
PRESIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE
COMPETENTS POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS**

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

VU la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, notamment son article 19 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, modifié par les décrets n° 93-1345 du 28 décembre 1993 et n° 96-1040 du 2 décembre 1996 ;

VU la décision du 10 juillet 2023 portant désignation du président des conseils de discipline pour la fonction publique territoriale du département du Calvados ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : Madame Céline ABSOLON, première conseillère au Tribunal administratif, est désignée en qualité de présidente titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département du Calvados.

ARTICLE 2 : Madame Sandra MARLIER, première conseillère, et M. Stephen PRINGAULT, conseiller, sont désignés en qualité de présidents suppléants.

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

ARTICLE 4 : Copie de cette décision sera transmise à Madame Céline ABSOLON, à Mme Sandra MARLIER, à M. Stephen PRINGAULT, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort et au préfet du Calvados, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 15 juillet 2025.

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen,


H. ROULAND-BOYER